



Carotte, céleri, laitue, oignon, poireau, ail

Avertissement No 15 – 16 août 2013

- Situation générale.
- Altise à tête rouge : active dans plusieurs cultures.
- Carotte : taches foliaires à surveiller, traitements contre la mouche à venir.
- Céleri : taches foliaires stables, peu d'insectes, peu de carences.
- Laitue : pucerons plus actifs en Montérégie, stabilité pour les autres insectes et les maladies, peu de brûlure de la pointe.
- Oignon : plusieurs nouveaux cas de mildiou, présence fréquente de la tache pourpre et de la brûlure stemphylienne, thrips en hausse sur quelques sites.
- Ail et poireau : stratégie pour le 3^e vol de la teigne, tache pourpre encore active.
- **Prochain avertissement le 29 août.**

SITUATION GÉNÉRALE

La dernière semaine (du mercredi 7 août au mardi 13 août) a été dans l'ensemble assez semblable à la précédente. Les températures ont été un peu plus élevées (davantage autour des normales), mais les précipitations, malgré leur fréquence, ont encore été plutôt dispersées. Les quantités les plus significatives ont été reçues le 8 ou le 9 (selon les régions), puis le 13. L'annexe 1 présente la carte provinciale du cumul des précipitations de la dernière semaine. Le total cumulé a en général varié entre 20 et 50 mm, ce qui signifie que, sur les sites ayant reçu peu d'eau, la réserve en eau du sol demeure faible. Il a encore plu un peu le 14 août, mais les quantités reçues semblent avoir été négligeables. On prévoit du beau temps pour les prochains jours; selon les conditions d'assèchement, l'irrigation pourrait devenir nécessaire sur certains sites.

En raison des fréquentes périodes de mouillure de la dernière semaine, ce sont encore les maladies foliaires qui représentent les plus sérieuses menaces. L'activité des insectes est en général modérée.

ALTISE À TÊTE ROUGE

L'altise à tête rouge continue de causer des dommages significatifs dans plusieurs cultures et leurs populations semblent augmenter dans la plupart des régions. **La laitue demeure la culture la plus affectée, mais parmi les cultures de ce réseau, le céleri-rave, le céleri et la carotte peuvent également être la cible de ce ravageur.**

Dans la **laitue**, on intervient lorsque l'insecte cause des dommages significatifs sur les parties commercialisables. Lorsque les laitues sont jeunes, on intervient seulement si les dommages sont suffisamment abondants pour retarder la croissance. Dans le **céleri**, le **céleri-rave** et la **carotte**, étant donné que l'insecte s'attaque aux folioles des feuilles qui, sauf exception (ex. : carotte à botteler), ne sont pas vendues avec le légume, on intervient seulement si l'intensité des dommages est susceptible de retarder la croissance. Les dommages sont souvent davantage localisés en bordure des champs; si possible, ne traitez que les zones du champ où l'insecte est présent.

Bien entendu, si on doit intervenir contre d'autres insectes dans la culture, on recommande d'utiliser un insecticide qui réprimera également les altises présentes.

Peu d'insecticides sont homologués spécifiquement pour la répression des altises. Cependant, la plupart des insecticides actuellement homologués contre la punaise terne ou la cicadelle devraient également être efficaces contre les altises. Pour obtenir plus d'information concernant l'altise à tête rouge, vous pouvez consulter l'avertissement [No 13](#) du 4 août 2006.

CAROTTE

Taches foliaires

Les taches foliaires demeurent stables ou augmentent, selon les sites. Les traitements fongicides qui visent à retarder la progression des symptômes sont commencés dans la majorité des champs. La tache cercosporéenne demeure la maladie la plus active mais, cette année, on observe plus fréquemment la tache alternarienne qu'à l'habitude. La stratégie d'intervention est cependant identique pour ces deux maladies. Demeurez vigilant. Surveillez davantage les champs où le feuillage des carottes est abondant.

Dans les carottes destinées à la récolte de fin de saison, on recommande de commencer les traitements fongiques seulement lorsque le rang de carotte couvre une largeur de plus de 30 cm (rang à demi fermé en sol organique) et qu'il y a plus de 25 % des plants qui ont au moins une tache sur une des feuilles intermédiaires. Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention sur les brûlures foliaires de la carotte présentée dans l'avertissement [No 10](#) du 15 juillet 2005.

Mouche de la carotte

La période d'activité de la deuxième génération de la mouche de la carotte n'a pas encore commencé puisqu'aucun des différents collaborateurs ne rapporte de captures. **Toutefois, d'après le modèle de prévision inclus dans CIPRA (Agriculture et Agroalimentaire Canada), l'émergence devrait commencer dans les prochains jours** (5 % de la population au 20 août à Sainte-Clotilde) pour les régions du sud de la province. Le pic d'activité de l'insecte est prévu pour le 4 septembre à Sainte-Clotilde. Étant donné que l'évolution des captures pour la première génération a suivi parfaitement le modèle, on peut s'attendre à ce qu'il en soit de même pour la seconde génération. La date de début des interventions proposée ci-dessous est basée sur ce modèle.

Stratégie d'intervention

Dans les champs où du piégeage est effectué, on recommande d'intervenir lorsque le seuil de 0,2 mouche/piège/jour, basé sur le nombre de captures obtenu durant les 7 jours précédents, a été atteint.

Pour les fermes où aucun piégeage n'est effectué et qui ont eu des pertes significatives par le passé, la date de début des interventions proposée pour le sud de la province est le 25 août.

Voici les principales règles à respecter concernant les traitements :

- Traitez vos champs en début de soirée lorsque le vent tombe, mais avant le coucher du soleil.
- Lorsque le sol est chaud et sec, on peut retarder le traitement jusqu'à la prochaine pluie; les œufs de la mouche de la carotte étant sensibles à la déshydratation.
- Répétez le traitement tous les 7 jours, en utilisant en alternance des matières actives appartenant à des groupes chimiques différents.
- Cessez tout traitement 30 jours avant la récolte, puisqu'il faut un mois entre la ponte et l'entrée de la larve dans la racine.
- Si possible, ne traitez que les zones à risque; souvent, seules les bordures des champs sont endommagées.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement [No 14](#) du 11 août 2005.

CÉLERI

Maladies

La tache bactérienne demeure bien installée dans la majorité des champs et la tache cercosporéenne reste localisée sur une seule ferme. Continuez les traitements. Il est essentiel que le feuillage soit bien protégé lors des longues périodes de mouillure. L'information sur la tache cercosporéenne est présentée dans l'avertissement [No 12](#), celle sur la tache bactérienne dans l'avertissement [No 08](#).

Insectes

La situation est plutôt calme en ce qui a trait aux insectes dans le céleri. **Les populations de punaises ternes sont plutôt basses.** Demeurez tout de même vigilants et surveillez tous les types d'insectes (altises, pucerons et chenilles), puisqu'on a parfois des surprises à ce temps-ci de l'année.

Carences

Sauf pour quelques exceptions, on observe peu de symptômes de **gerçure du pétiole** et de **cœur noir** dans les champs. Continuez de suivre de près l'évolution du taux d'humidité du sol et irriguez vos champs au besoin. Continuez vos traitements préventifs avec le bore et le calcium foliaire dans les champs les plus avancés en ciblant les périodes où la croissance des plants est la plus rapide (températures élevées). Pour plus de détails, consultez l'avertissement [No 10](#) du 11 juillet 2013.

LAITUE

Insectes

Les populations de pucerons tendent à augmenter du côté de la Montérégie-Ouest, tandis qu'ailleurs la situation semble stable. La punaise terne reste en général assez tranquille. Des cicadelles sont fréquemment observées (toutes les régions), mais encore peu de symptômes de jaunisse sont observés dans les champs (Montérégie-Ouest seulement). Des vers gris sont encore parfois observés dans les jeunes champs en Montérégie-Ouest.

Les seuils d'intervention recommandés pour la lutte contre les pucerons sont présentés dans l'avertissement [No 07](#) du 22 juin 2006. La stratégie d'intervention contre les punaises est présentée dans l'avertissement [No 04](#) du 30 mai 2013.

La stratégie pour la lutte contre la cicadelle est présentée dans l'avertissement [No 11](#) du 18 juillet 2013.

Mildiou

La maladie est encore bien installée dans plusieurs champs. Continuez les traitements préventifs en traitant les champs affectés et les champs voisins. L'avertissement [No 08](#) du 28 juin 2013 donne les informations de base concernant cette maladie.

Tache bactérienne

La situation est demeurée stable. Les fermes où cette maladie est observée doivent appliquer rigoureusement les mesures préventives recommandées dans l'avertissement [No 04](#) du 30 mai 2013.

Brûlure de la pointe (tip-burn)

Peu de symptômes sont observés dans les champs, mais il faut continuer de surveiller de près l'évolution du taux d'humidité du sol et les températures. Les températures élevées parce qu'elles encouragent une croissance très rapide favorisent ce désordre physiologique. Les faibles taux d'humidité du sol favorisent aussi cette carence en nuisant à l'absorption du calcium par les racines. Au besoin, irriguez vos champs avant qu'ils ne deviennent trop secs et faites vos traitements préventifs avec le calcium foliaire en ciblant les périodes de croissance les plus actives (températures élevées). Les chicorées, les laitues-feuilles et les laitues romaines approchant de la maturité sont les plus vulnérables. Au besoin, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement [No 04](#) du 2 juin 2005.

OIGNON

Mildiou

Plusieurs nouveaux cas de mildiou sont signalés en Montérégie-Ouest et en Montérégie-Est ainsi que dans Lanaudière. Près de Québec, jusqu'à maintenant, la maladie n'a été trouvée que sur une seule ferme (Capitale-Nationale). Lorsqu'aucune mesure de lutte adéquate n'est appliquée, cette maladie peut rapidement détruire tout le feuillage des oignons secs, ce qui risque de nuire à leur maturation et donc d'empêcher leur conservation à long terme.

Assurez-vous de faire un dépistage rigoureux de vos champs de manière à repérer rapidement les foyers d'infection. Intervenez dès l'identification des premiers symptômes en traitant le champ affecté et les champs voisins. Pour de plus amples détails sur le mildiou, veuillez consulter l'avertissement [No 06](#) du 16 juin 2011. Pour connaître les produits homologués pour lutter contre le mildiou dans les oignons, consultez le bulletin d'information [No 05](#) publié le 7 août 2013.

Autres maladies foliaires

Outre le mildiou, la **tache pourpre** et la **brûlure stemphylienne** sont observées dans plusieurs champs dans Lanaudière et en Montérégie-Est. Comme pour le mildiou, on recommande habituellement de bien protéger le feuillage contre ces maladies tant que la tombaison du feuillage n'est pas bien amorcée. Les renseignements de base sur la tache pourpre sont présentés dans l'avertissement [No 11](#), ceux sur la brûlure stemphylienne, dans l'avertissement [No 08](#). Un texte intéressant sur la brûlure stemphylienne a été publié par nos collègues ontariens l'an dernier : [Mise à jour sur la stemphyliose dans les cultures d'oignons en Ontario](#).

Le nombre de taches relié à la **brûlure de la feuille (*Botrytis*)** demeure faible en général (Montérégie-Ouest et Lanaudière). Continuez les traitements préventifs en vous assurant que le feuillage sera bien protégé lors des longues périodes de mouillure. Les recommandations de base pour la lutte contre cette maladie sont présentées dans l'avertissement [No 06](#).

Thrips

Bien que les populations de thrips demeurent faibles en général, des augmentations de populations sont parfois observées dans les régions du sud de la province, de sorte que des interventions peuvent être requises. Jusqu'à maintenant, les traitements utilisés ont offert une bonne efficacité. On recommande de bien protéger les oignons d'entreposage jusqu'au stade 50 % de tombaison.

Dans l'oignon vert, qui est habituellement moins attirant pour le thrips que l'oignon à bulbe, très peu de thrips ont été observés jusqu'à maintenant. **Les oignons verts situés à proximité d'oignons jaunes matures sont cependant à surveiller en raison de la migration possible des thrips à partir de ces champs.** Le bulletin d'information [No 04](#) présente la stratégie d'intervention la plus appropriée pour lutter contre ce ravageur.

Traitement antigerminatif à l'hydrazide maléique (ROYAL MH-30 XTRA)

Les traitements à l'hydrazide maléique ont débuté dans les champs d'oignon d'entreposage les plus hâtifs (Montérégie-Ouest). L'information de base concernant ce traitement est présentée aux pages 4 et 5 de l'avertissement [No 13](#).

AIL ET POIREAU

Teigne du poireau

Les captures ont encore augmenté sur la plupart des sites de piégeage du sud de la province. Dans ces régions, on se situe dans le pic d'activité de l'insecte pour la troisième période de ponte. Dans les régions plus froides (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches), ce pic ne devrait arriver que la semaine prochaine. Voici en rappel, la stratégie d'intervention proposée. Prenez note que les dates d'interventions suggérées pour les sites où aucun piégeage n'est effectué ont été légèrement modifiées.

Stratégie d'intervention

Sur les fermes où du piégeage est effectué, intervenez 8 à 10 jours après qu'un nombre significatif de teignes ait été capturé (début évident de la période d'activité des papillons) et, une seconde fois, 14 jours plus tard. Lorsqu'on ne veut faire qu'un seul traitement, on intervient 8 à 10 jours après la date où le plus grand nombre de papillons a été capturé dans les pièges (pic d'activité des papillons). Normalement, le pic d'activité des papillons du mois d'août arrive 35 jours après celui de juillet.

Pour les producteurs qui ne font pas de piégeage, le tableau ci-dessous présente les dates d'intervention proposées selon les régions. Ces dates ont été déterminées en recoupant l'information reçue des collaborateurs du réseau de piégeage et les données du modèle pour la teigne du poireau disponible dans le logiciel CIPRA (Agriculture et Agroalimentaire Canada). Prenez note qu'il est possible que certaines dates aient besoin d'être rajustées au cours des prochaines semaines.

Notez également que la date proposée correspond à une date moyenne pour la région. Si le champ à traiter dispose d'un microclimat favorable (proximité du fleuve, champ entouré de boisés, etc.), intervenez 2 jours plus tôt. Si au contraire, il ne dispose pas d'abri particulier et qu'il est situé plus au nord ou en altitude, intervenez 2 jours plus tard.

– Basses-Laurentides, Centre-du-Québec, Estrie, Montérégie et Outaouais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec 2 traitements : 14 et 26 août ▪ Avec 1 traitement : 19 août
– Lanaudière et Mauricie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec 2 traitements : 16 et 28 août ▪ Avec 1 traitement : 21 août
– Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec 2 traitements : 20 août et 1^{er} septembre ▪ Avec 1 traitement : 26 août

Voici d'autres points à prendre en considération en ce qui a trait aux traitements :

- Traitez seulement les champs dans lesquels les larves ont causé des dommages significatifs par le passé (sites à risque). La présence d'une quantité significative de dommages causés par la génération précédente est aussi un bon indice qu'il faudra intervenir.
- **Utilisez beaucoup d'eau (500 à 1 000 litres à l'hectare)**, de manière à rejoindre les jeunes larves qui auront commencé à s'enfoncer dans le feuillage.
- Les insecticides suivants sont homologués pour lutter contre la teigne du poireau : BIOPROTEC CAF, DELEGATE, ENTRUST, MATADOR et SUCCESS. BIOPROTEC CAF et ENTRUST sont acceptés en production biologique.

Pour plus de renseignements concernant la teigne du poireau, consultez le bulletin d'information [No 03](#) du 7 juillet 2006.

Tache pourpre

La tache pourpre est encore bien active sur certains sites, notamment à l'Île d'Orléans (Capitale-Nationale). Revoyez l'avertissement [No 13](#) pour l'information de base sur cette maladie.

PROCHAIN AVERTISSEMENT

À moins qu'un problème particulier nécessitant une intervention rapide ne survienne, il n'y aura pas d'avertissement phytosanitaire pour ce réseau la semaine prochaine. Le prochain communiqué devrait donc être publié le 29 août.

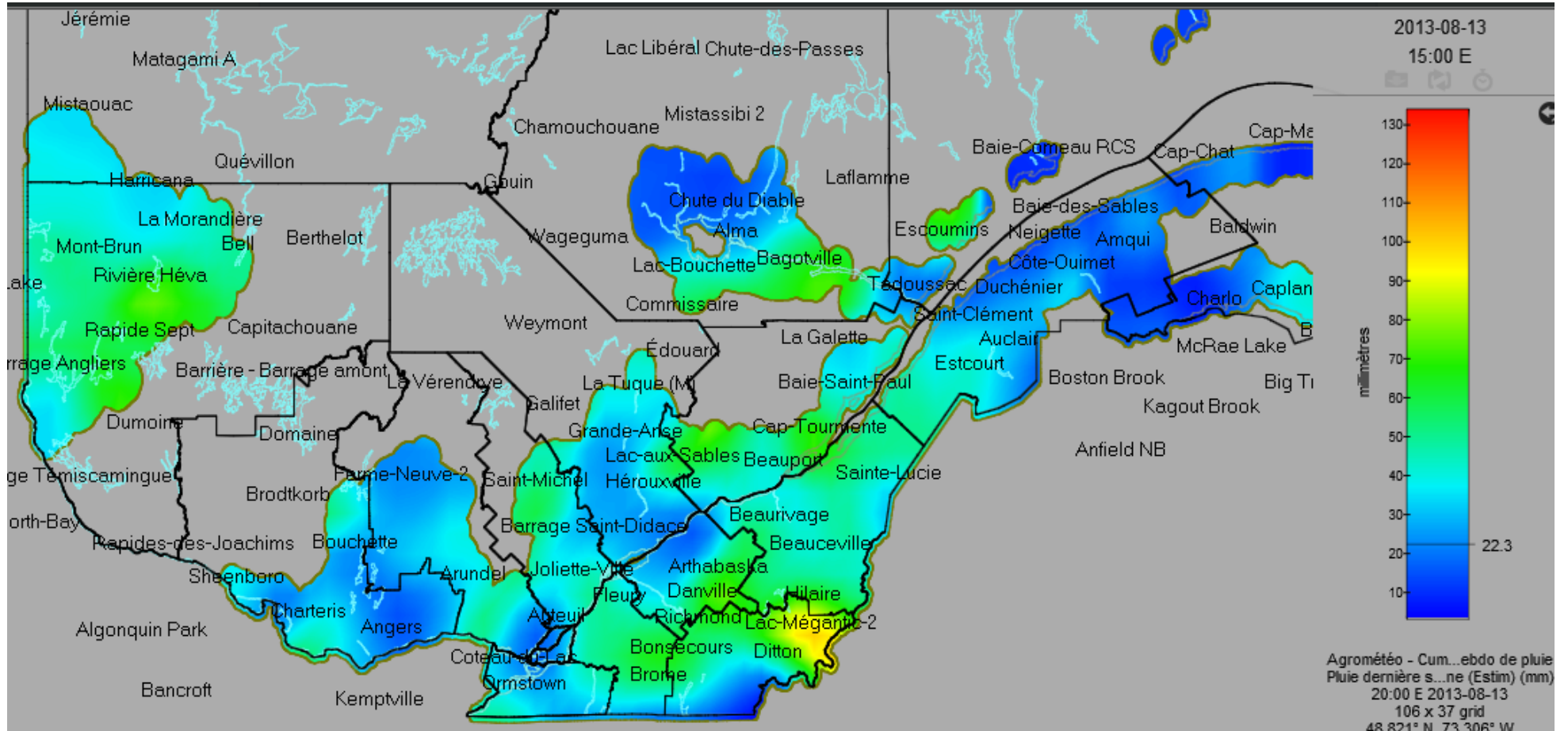
LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106
Courriel : mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 15 – Carotte, céleri, laitue, oignon... – 16 août 2013

Annexe 1

Carte provinciale des précipitations cumulées du mercredi 7 au mardi 13 août 2013



Source : Agrométéo Québec (site en développement), une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC